



Compte-rendu CLE Léon-Trégor

Le 20 septembre 2024

Au Syndicat de l'Horn à Plouénan



La séance démarre à 9h30

Etaient présents :

Membres désignés à la CLE :

1. Robert BODIGUEL, VP à la CCPL
2. Mme Annie BRAS DENIS, VP de Lannion-Trégor Communauté
3. Patrick GUEN, VP à Haut-Léon Communauté
4. Christophe MICHEAU, PETR Pays de Morlaix
5. François MOAL, Conseiller Communautaire de HLC
6. Guy PENNEC, Président de la CLE et VP de Morlaix Communauté
7. Philippe BRAS, Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (APPMA)
8. Bertrand JAOUEN, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord
9. Robert LE COAT, Syndicat de la Truite d'Élevage
10. Yvon CRAS, Association de protection de l'environnement
11. François KERSCAVEN, Représentant Chambre d'Agriculture du Finistère
12. Florence PERAN, représentant Monsieur GUILLEMOT excusé, à la DDTM 29
13. Pierre PROD'HOMME, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les techniciens :

1. Raphaël GUILLET, expert algues vertes, Préfecture du Finistère
2. Valérie MORVAN ROUXEL, Directrice du Syndicat Mixte de l'Horn
3. Marie-France TOSSER, représentante Bretagne Vivante
4. Nicolas DAVIAU, Haut-Léon Communauté
5. Jean-Marie RELLINI, référent territorial Office Français pour la Biodiversité
6. Armel GENTIEN, Responsable cellule agricole, Syndicat Mixte de l'Horn
7. Frédéric COULOMBEL, Directeur Général, An Dour
8. Julie BERTILLON, cheffe du service Agricole, Biodiversité et Bocage, An Dour
9. Lucie CHAUVIN, animatrice, SAGE Baie de Lannion
10. Gireg BERDER, Ostréiculteur à Carantec
11. Charles DAVID, chargé de mission AEP, Syndicat Mixte de l'Horn
12. Vincent LE TALOUR, chargé d'étude environnement, Chambre d'Agriculture de Bretagne
13. Jocelyn HILIOU, Animateur, SAGE Léon Trégor
14. Myriam LAUNAY, Chargée de mission communication, SAGE Léon Trégor
15. Tess DENISE, médiatrice usages de l'eau et microbiologie, SAGE Léon-Trégor

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Intervention de M. Gireg BERDER, conchyliculteur à Carantec, algues vertes en baie de Morlaix
2. Programme d'actions, Aire d'Alimentation de Captage de Lannidy
3. Point d'avancées sur le travail mené avec les organisations de producteurs hors sol sur la gestion des eaux de drainage
4. « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner! » - campagne 2024
5. Retour sur l'Événement Eau Fête... du bord de mer!
6. Points divers

Guy PENNEC introduit la séance en rappelant l'urgence que représente la prolifération des algues vertes en baie de Morlaix depuis plusieurs années, et atteignant des volumes considérables cette année.

Philippe BRAS, président de l'AAPPMA du Pays de Morlaix rejoint les propos de Guy PENNEC. Il tient également à rappeler la criticité de la tension sur l'alimentation en eau potable sur le territoire. Il souligne aussi les impacts que peuvent représenter les intrants (azote / pesticides) sur la santé humaine.

Guy PENNEC rappelle qu'au sein du territoire du Pays de Morlaix, le taux de cancer est plus élevé qu'à l'échelle régionale et nationale. Il précise que le diagnostic santé-environnement établi dans le cadre du Contrat Local de Santé, porté par le PETR Pays de Morlaix, sera transmis aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

1) Intervention de M. Gireg BERDER, conchyliculteur à Carantec, algues vertes en baie de Morlaix

<https://www.tf1info.fr/environnement-ecologie/video-plus-d-algues-vertes-moins-d-huitres-l-inquietude-des-ostreiculteurs-en-baie-de-morlaix-2314781.html>

Gireg BERDER précise que les pratiques d'élevage en baie de morlaix sont diverses. L'élevage en poche est prédominant sur le secteur de la Penzé tandis que les pratiques au sol se pratiquent essentiellement sur le secteur rade de Morlaix.

Il rappelle que les deux modes d'exploitation sont concernés par la problématique des algues vertes mais pas au même degré.

Il souligne qu'auparavant les huîtres étaient produites en deux ans mais qu'aujourd'hui il en faut quatre.

Guy PENNEC rappelle que les activités conchycoliques représentent une production annuelle d'environ 5000 T, un chiffre d'affaires d'environ 6,5 millions d'euros et 70 entreprises. C'est donc un secteur important pour l'économie locale, qu'il convient de le préserver.

Gireg BERDER souligne que l'objet de la présentation d'aujourd'hui n'est pas d'obtenir des indemnités financières mais bien d'avoir une prise de conscience collective sur cette problématique.

Bertrand JAOUEN, représentant du Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord à la CLE, rappelle que l'ostréiculture est la seule activité à produire sans aucuns intrants. Les pollutions microbiologiques fréquentes et le phénomène des algues vertes l'inquiètent et ne lui permettent pas de se projeter vers l'avenir. Il a personnellement la possibilité d'agrandir son exploitation à terre mais n'ose pas au vu de la fragilité de la situation.

Gireg BERDER rappelle que l'algue verte (*ulva armoricana*) est une espèce naturelle mais que la disproportion entre cette algue et les autres espèces, peut constituer un déséquilibre du milieu naturel. Il poursuit en précisant que les petites huîtres sont étouffées par les algues vertes et impactent donc leur croissance, et que cela pose problème pour les années à venir car elles n'arriveront pas à maturité.

Depuis quelques années des algues vertes sont observées là où elles ne se trouvaient pas auparavant, notamment au sein des parcs en eau profonde. Il y a eu un pic de croissance cette année et il faut s'attendre à ce que la situation soit encore plus dégradée l'année prochaine.

Le phénomène s'est produit durant tout l'été et ce poursuit même en septembre alors même que les températures diminuent.

Les conséquences de ce phénomène sont multiples :

- Les ostréiculteurs sont contraints de ramasser les algues vertes ce qui représente du temps de travail en plus et un coût financier important
- Les employés sont exposés aux algues vertes et donc potentiellement au gaz H₂S lorsque celles-ci putréfient, représentant un problème de santé public en plus du préjudice écologique
- Des taux de perte de production importants (auparavant les huîtres étaient produites en deux ans mais aujourd'hui il en faut quatre).

Une fois arrachées avec la herse, les algues vertes sont remises en suspension dans la colonne d'eau.

Annie BRAS-DENIS, représentante de Lannion-Trégor Communauté (LTC) à la CLE, suggère de se rapprocher des services de LTC afin de se renseigner sur l'acquisition de matériel de protection à destination des salariés.

Raphaël GUILLET, expert de haut niveau interdépartemental Eau, algues vertes et transition agroécologique, prend la parole et rappelle que les facteurs entraînant la prolifération des algues vertes sont multiples (nutriments, configuration baie, température, ensoleillement, houle, etc.)

Il souligne que les vasières touchées par le phénomène des algues vertes ne sont pas encore intégrées dans les zones PLAV mais que c'est un sujet d'actualité, notamment sur les secteurs de la baie de Morlaix et de la ria d'Etel. Il précise que certaines baies ont vu les concentrations en nitrates diminuer et ne sont plus concernées par la problématique des algues vertes (ex : baie de la Forêt située entre Fouesnant et Concarneau).

Sur certains secteurs, comme c'est le cas à Dinan, les teneurs en nitrates et les échouages d'algues vertes ont baissé mais d'autres problématiques sont apparues comme la prolifération d'algues brunes (représentant moins d'enjeu sanitaire mais des enjeux écologique/économique).

D'autres secteurs comme la baie de St-Brieuc, voient le phénomène perdurer voire s'accroître, s'expliquant par une configuration de baie très fermée.

Il rappelle qu'il est crucial de travailler sur la question préventive mais que les résultats s'observeront sur du temps long (temps réponse des milieux)

Les vingt dernières années ont vu un abaissement général des concentrations en nitrates (*extrait rapport Cour des comptes : « la baisse moyenne des concentrations de nitrates dans les rivières a été de 42 % en 19 ans et six des huit baies ont réussi à descendre au-dessous des 35 mg/l de nitrates en 2019 »*) mais qu'un nouveau cap devra être franchi dans le cadre du PLAV 3, et cela passera par l'agronomie de précision.

Dans l'attente des effets des actions préventives, il est important de poursuivre les actions de ramassage sur les plages sableuses et de mener des expérimentations de collecte en mer (ex : aspiration d'algues à Guissény / tapis roulant et aspiration en baie St-Brieuc)

Philippe BRAS se questionne sur les sommes dépensées dans le cadre des PLAV et sur leur efficacité pour réduire le phénomène des algues vertes. **Jocelyn HILIOU** précise qu'il y a des secteurs où il y a des améliorations et prend l'exemple de l'anse de Locquirec où les échouages ont été divisés par trois en 15 ans.

Raphaël GUILLET souligne que la majorité des moyens financier permettent l'amélioration des pratiques agricoles. Il rappelle que dans le cadre des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), suite aux mesures incitatives courant sur trois années (2022 à 2024), il est possible que certaines exploitations ne répondant pas aux exigences de la ZSCE passent sous le régime réglementaire.

Au sujet de la problématique des algues vertes en baie de Morlaix, **Guy PENNEC** demande à **Raphaël GUILLET** de remonter au Préfet et aux instances nationales, l'urgence de la situation et du réel besoin de soutien des services de l'Etat. Il considère que les élus locaux ne doivent pas se retrouver seuls face à cette problématique.

2) Programme d'actions pluriannuel Aire d'Alimentation de Captage de Lannidy, Kerhervé, Kermeur, Pont-an-Illis, Pen ar Stang et TraonMeur

Guy PENNEC tient bon de rappeler que la démarche de l'Aire d'Alimentation de Captage de Lannidy préfigure ce qu'il se produira à terme sur le bassin-versant du Coatoulzac'h voire sur celui de l'Horn.

Julie BERTILLON, Cheffe du Service Biodiversité, Agricole et Bocage à An Dour, présente le programme d'actions de l'AAC de Lannidy.

La prise d'eau de Lannidy alimente 20000 habitants en eau potable au quotidien et soutien les communes du Syndicat de l'Horn et de l'ex Syndicat des eaux de Lanmeur.

En 2021 l'Etat alerte Morlaix Communauté sur la dégradation de la qualité de l'eau prélevée depuis 2014 : dépassement de limites de 0.1µg/L par molécule , et de 0.5µg/L pour le total des concentrations. Concentration moyenne en ESA-Métolachlore :0,46µg/L ; Somme des concentrations d'Aminosulfonyl, AMPA, Atrazine, Propiconazole et ESA Métolachlore dépasse la limite de 0,4µg/L.

En 2022 l'Etat intègre l'AAC de Lannidy à la liste des captages prioritaires du SDAGE Loire-Bretagne.

Julie BERTILLON rappelle les avancées de l'étude depuis son lancement en 2023 :

- Septembre/octobre 2023: CoPil de lancement de l'étude + phase1—état des lieux de l'AAC de Lannidy et des captages souterrains
- Novembre 2023: restitution de l'état des lieux en CoPil + présentation de la démarche en réunion collective agricole
- Décembre 2023 à avril 2024: Diagnostic Territorial des Pressions et Emissions Agricoles(DTPEA)
- Mai 2024 : restitution du DTPEA au CoPil et aux agriculteurs
- Mai/juin2024 : élaboration du plan d'actions y compris via un groupe de travail agricole et des échanges avec la Chambre d'agriculture, les financeurs et les services de l'Etat

Elle précise les objectifs de l'étude :

- Limiter l'usage de produits phytosanitaires en proposant des alternatives compatibles avec le maintien de l'élevage
- Soutenir l'élevage, limiter le développement culture à très haut intrants

Sont présentés les axes du programme d'actions :

- Animer et coordonner le plan d'actions y compris volet communication,
- Réduire les pressions phyto liées aux usages
- Réduire des risques de transferts par ruissèlement
- Optimiser l'usage du foncier pour faciliter les changements de pratiques,
- Promouvoir les opportunités d'un développement économique local.

Outils : accompagnement individuel, animation collective, outil de type Paiement pour Service Environnemental.

Pierre PROD'HOMME de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne rappelle que nous sommes en période de changement de programme (passage du 11^{ème} au 12^{ème} programme). Pour le prochain programme la priorité sera donnée aux captages prioritaires, aux secteurs de PLAV et à l'atteinte du bon état sur les masses d'eau dégradées.

Il rappelle que l'Agence de l'Eau est le premier financeur national des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) mais que leur financement complexifie le financement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Dans ce cadre-là, les financements de l'Agence de l'Eau pour les PSE n'interviendront pas avant 2026 voire 2027.

Il précise que dans le cadre de l'AAC de Lannidy, le financement sera intégré au Contrat Territorial, avec une somme de 100K€ pour l'animation et les actions collectives. A priori le taux de financement de l'animation passera de 60 à 50%. Il termine en annonçant que le 12^{ème} programme sera mis au vote le 15 décembre 2024.

Guy PENNEC précise que si le PSE n'était pas financé par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, la régie An Dour en assura le financement car c'est un problème de santé publique.

3) Point d'avancées sur le travail mené avec les organisations de producteurs hors sol sur la gestion des eaux de drainage

Jocelyn HILIOU présente la démarche actuellement menée avec les organisations de producteurs hors sol pour la gestion des eaux de drainage.

Il poursuit en rappelant qu'une coopération avec SAVEOL est enclenchée et que l'accompagnement du Syndicat de l'Horn, de la régie An Dour et du SAGE se traduit par :

- Une analyse des purges avant épandage
- Une analyse du reliquat d'azote sur les parcelles d'accueil
- Un appui aux producteurs pour rechercher des solutions d'épandage pour ceux n'ayant pas suffisamment de foncier

Il termine en précisant qu'une réunion politique a eu lieu avec la SICA et que le même type de coopération devrait voir le jour.

4) « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner! » - campagne 2024

Tess DENISE, médiatrice des usages de l'eau et de la microbiologie, présente les résultats de la campagne 2024.

Entre les deux saisons de médiation, seules deux communes littorales n'ont pas répondu aux sollicitations du SAGE. Il s'agit des communes de Santec et de St-Jean-du-Doigt. **Guy PENNEC** demande à ce qu'un courrier leur soit transmis pour leur expliquer la démarche.

L'Assemblée salue le travail engagé et remercie Tess DENISE pour la qualité de sa mission.

5) Retour sur l'Événement Eau Fête... du bord de mer!

Jocelyn HILIOU présente un premier bilan de l'événement co-porté par le SAGE Léon-Trégor, le SAGE Baie de Lannion et la Régie An Dour.

Il rappelle les points positifs de la journée :

- 30 structures représentées pour une quarantaine d'exposants/animateurs
- 450 visiteurs
- 75 collégiens ont assisté à l'événement
- Un budget total de 17 500€ mutualisé financièrement entre 3 structures
- Valorisation des actions menées par les opérateurs
- Permet à fois d'informer les citoyens et de faire du lien entre acteurs de l'eau d'un même territoire
- Mélange des horizons (associatifs, institut de recherche, collectivités territoriales, Etat, etc.)
- De bons retours des partenaires
- Qualité de la conférence (présentation publique de l'étude Moraqui)

Il souligne les points négatifs :

- Temps humain pour l'organisation
- L'espace forum questionné (notamment par rapport au fait que l'événement se soit déroulé en semaine)

Jocelyn HILIOU précise qu'une commission thématique sera prochainement organisée afin de faire le bilan de l'édition 2024 et de préparer la suivante.

Guy PENNEC convie les participants à un moment déjeunatoire avant la visite de la serre de M. Alain LE BIHAN prévue l'après-midi.

M. Guy PENNEC clôt la séance à 12h25

M. Guy PENNEC
Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy Penne', written over a horizontal line.